



**HAL**  
open science

**Recension du livre de Fleuriel, S. (2021), La convention collective nationale du sport. Un droit sur mesure, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 148 p.**

Simon Cottin-Marx

► **To cite this version:**

Simon Cottin-Marx. Recension du livre de Fleuriel, S. (2021), La convention collective nationale du sport. Un droit sur mesure, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 148 p.. 2021, pp.153-155. 10.3917/neg.035.0153 . hal-03499202

**HAL Id: hal-03499202**

**<https://hal.science/hal-03499202>**

Submitted on 15 Mar 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Fleuriel, S. (2021), *La convention collective nationale du sport. Un droit sur mesure*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 148 p.

Lecture par **Simon Cottin-Marx**

DANS **NÉGOCIATIONS** 2021/1 (N° 35), PAGES 153 À 155  
ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 1780-9231

ISBN 9782807394629

DOI 10.3917/neg.035.0153

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-negociations-2021-1-page-153.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Fleuriel, S. (2021)  
***La convention collective  
nationale du sport.  
Un droit sur mesure***  
Grenoble, Presses Universitaires  
de Grenoble, 148 p.

Lecture par Simon Cottin-Marx<sup>1</sup>  
*Université Gustave Eiffel, LATTS*

Après une longue enquête en partie immersive, réalisée entre 2012 et 2018, le sociologue Sébastien Fleuriel, professeur à l'Université de Nantes, nous livre une fine histoire de la convention collective nationale (CCN) du sport. Une CCN qui couvre plus de 80 000 salarié-es où les structures employeuses sont majoritairement des associations (83 %) de petite taille (4 salarié-es en moyenne).

L'ouvrage, publié aux Presses universitaires de Grenoble, est composé de quatre grandes parties, qui présentent la genèse de cette convention collective, ses acteurs, le travail de négociation qu'ils réalisent au sein de celle-ci et enfin ce que la CCN fait au sport. Si le sujet est complexe et technique, le propos est accessible et clair. L'auteur offre aux lecteur-ices un ouvrage intéressant qui croise les travaux des sciences sociales sur le sport et ceux sur le patronat et les relations professionnelles.

Dans ce livre, l'auteur analyse le lent processus de professionnalisation du secteur, à commencer par l'élaboration des professions réglementées qui ont notamment abouti à la loi de 1975 sur le sport, imposant la détention obligatoire d'un brevet d'État aux éducateurs sportifs. Des diplômes qui donnent lieu à la formation de segments professionnels correspondant à autant de niches sportives. Parallèlement à ce mouvement de structuration des métiers du sport, certaines disciplines vont aussi se doter de conventions collectives spécifiques, comme le football professionnel (1973) et l'équitation (1976). Dans les années 1990, émergent des accords collectifs sectoriels (handball, rugby, basket, etc.) qui menacent « l'unité du sport » tant affirmée par les instances

---

1. [Simon.cottin-marx@enpc.fr](mailto:Simon.cottin-marx@enpc.fr)

olympiques nationales chapeautées par le CNOSF (Comité national olympique et sportif français). Cette dynamique, mais surtout la volonté politique du ministère du Travail de voir le sport couvert par une CCN, ainsi que la crainte du CNOSF de voir le sport rattaché à la CCN de l'animation socioculturelle, va pousser les organisations employeuses du secteur à accélérer le processus de création de leur propre branche. En 1997, le CNOSF va ainsi se doter, « en catimini » (p. 69), d'un syndicat employeur : le CoSMoS (Conseil social du mouvement sportif). Après ce préalable, une commission mixte paritaire va se réunir à partir de 1999, stabilisant le groupe des acteurs syndicaux admis à la table des négociations. Côté salariés, nous retrouvons les syndicats qui bénéficiaient alors de la présomption irréfragable de représentativité et d'autres organisations spécifiques au secteur, comme la Confédération nationale des éducateurs sportifs. Côté employeurs siègent, aux côtés du CoSMoS, une organisation employeuse représentant les exploitants de salles de sport et trois autres organisations employeuses représentant le secteur associatif de l'animation socioculturelle (qui développe également de nombreuses activités sportives). Les négociations entre ces acteurs vont aboutir à la création de la CCN du sport en 2005. Elle sera étendue par arrêté du ministère du Travail le 21 novembre 2006.

Il aura fallu le temps pour que les acteurs du sport négocient et signent cette convention. Maniant l'euphémisme, l'auteur explique ainsi que le monde sportif n'a pas montré « de véritable empressement à entrer dans le monde du travail » (p. 37). En présentant l'histoire de la CCN du sport, Sébastien Fleuriel montre bien ce qui a été déterminant dans sa création : une injonction forte de l'État. Les salarié-es du domaine sportif n'ont (pratiquement) jamais revendiqué, ni même exprimé, de quelconques attentes en matière d'acquis sociaux au travail. Les employeur-euses n'ont pas manifesté beaucoup plus d'intérêt pour la question. Pourtant, malgré ce désintérêt des acteurs, ceux-ci vont (devoir) investir le dialogue social au sein de la CCN.

Dans la suite de l'ouvrage, Fleuriel présente le rôle de l'État et des acteurs syndicaux, des salarié-es et employeur-es, dans la structuration de la branche. Il montre les concurrences qui les animent, les luttes d'influence, les arrangements qui naissent de l'habitude à négocier ensemble. Le groupe des acteurs présents autour de la table va cependant être plusieurs fois bouleversé, à la suite des réformes du droit du travail qui ont débouché sur les mesures d'audience de 2013 puis de 2017. Ainsi, certains acteurs, actifs et même parfois centraux dans les négociations, qualifiés de « quasi-professionnels du dialogue social » (p. 101), disparaissent du fait du changement des règles de la représentation syndicale et patronale. L'étude menée sur le temps long permet de suivre ces évolutions. Dans son analyse du travail conventionnel, l'auteur livre aussi aux lecteurs des documents, chiffres et éléments de son terrain, qui permettent de mieux appréhender le travail conventionnel et la technicité des débats dans les instances de la CCN.

À la question de savoir ce que fait la convention collective aux salarié-es du sport, la réponse du sociologue est assez simple : « bien peu de choses » (p. 126). La grille des salaires de la CCN, par exemple, n'apparaît pas comme mieux-disante au plan social. De plus, elle est aussi relativement méconnue des principaux intéressés, employé-es comme employeur-euses. Concernant ces derniers, il rejoint les analyses de la sociologie du travail associatif qui montrent que, dans les associations où ce sont des bénévoles qui sont les employeurs, ceux-ci peinent parfois à se vivre comme tels. En conséquence de quoi, dans la branche du sport, il y a un décalage important entre ce qui est prescrit du point de vue normatif et conventionnel et la réalité des relations professionnelles sur le terrain, où le droit coïncide peu avec les usages. Au-delà des pratiques, il montre aussi que, si la CCN du sport ne rime pas nécessairement avec davantage de droits pour les salarié-es, elle peut même signifier l'inverse. Par exemple, « l'improbable chapitre XII » (p. 103) de la CCN, qui concerne spécifiquement les sportifs professionnels, substitue la notion d'amélioration par celle de dérogation. La CCN permet des écarts avec le droit commun, la création d'un droit spécifique « cousu sur mesure » (p. 108) pour les besoins des organisations sportives, qui n'offrent pas de véritables compensations et garanties en termes d'acquis sociaux. Il est peu dire que la devise olympique, « *Citius, Altius, Fortius* » (« Plus vite, plus haut, plus fort ») sied mal au monde du travail sportif, qui s'est structuré lentement et modestement.

Cette publication de Sébastien Fleurriel sur la CCN du sport, qui fait suite à des articles publiés dans la revue *Genèses* (2016), *Le Mouvement Social* (2016) et *Marché et organisations* (2016) ou encore *Sciences sociales et sport* (2017), offre donc une synthèse utile de ses travaux. Ce livre apporte indéniablement des connaissances sur la structuration du sport comme monde du travail. Il contribue également à la sociologie des relations professionnelles avec une étude de cas documentée et approfondie, où l'on retrouve la pertinence des grilles d'analyses de ce domaine de recherche. C'est du point de vue de la sociologie du patronat que cette étude est la plus innovante, puisqu'elle donne à voir des employeur-euses, aux profils proches de leurs salarié-es, qui rechignent à occuper cette fonction et les conséquences que cela peut avoir sur cet univers professionnel. Cet ouvrage a aussi le mérite d'apporter une contribution intéressante à la sociologie du travail associatif qui s'est aujourd'hui peu penchée sur sa structuration conventionnelle, les relations professionnelles et la spécificité de son patronat. Précurseur dans ce domaine, l'auteur montre que le monde du travail associatif a ses spécificités. Que les employeur-euses mais aussi les salarié-es, pourtant précarisé-es, peinent à se reconnaître comme tels. Mais aussi que c'est en partie malgré eux qu'ils doivent structurer et faire vivre leur branche professionnelle.